



Conseil général

Procès-verbal n°2

Séance ordinaire du jeudi 23 février 2017 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Nomination d'un(e) vice-président(e) au bureau du Conseil général en remplacement de Silvia Praz, démissionnaire
3. Procès-verbal de la séance constitutive du 17 novembre 2016 (annexé)
4. Nomination d'un(e) membre de la commission réglementaire en remplacement de Silvia Praz, démissionnaire
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2017 (annexé)
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la planification financière et des tâches 2018-2020 (annexé)
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2016 (annexé)
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande d'autorisation générale d'emprunter un montant total de 18.5 millions de francs (annexé)
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la dissolution du syndicat intercommunal du service du feu Bas-Lac (SFBL) (annexé)
10. Motions et propositions
11. Interpellations et questions
12. Lettres et pétitions
13. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
14. Divers

* * * * *

Le président Belul Bajrami (PSLT) s'exprime en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance ordinaire à l'Espace Perrier. Je salue tous les membres du Conseil général, le Conseil communal, l'administrateur et le personnel communal, la presse et le public.

Avant de commencer avec l'ordre du jour, on doit compléter le bureau. **Philippe Mattmann** (PSLT) remplace Bruno Gomes (PSLT), excusé, au bureau du Conseil général, en tant que secrétaire.

Vous avez été régulièrement convoqués à cette séance avec l'ordre du jour. Y a-t-il une demande de modification ? ».

Le président donne la parole à **Laurent Suter** (GCD-PDC).

« Je suis sceptique quant à l'utilité de parler au point 9 sur le rapport de la dissolution parce qu'il me semble que c'est un décret que l'on doit voter et on ne peut pas voter oui ou non. On ne peut voter que oui. Je ne sais pas si c'est voulu par le Conseil communal de demander une entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. ».

Yanick Boillod (administrateur) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La procédure a été étudiée avec le service des communes. Il est vrai que c'est un cas relativement particulier que la dissolution d'un syndicat intercommunal. En l'occurrence, dans ce cas de figure, pour dissoudre un syndicat intercommunal et conformément au règlement organique dudit syndicat, c'est tout d'abord le conseil intercommunal, l'organe législatif du syndicat, qui doit voter sa dissolution, laquelle doit ensuite être ratifiée par un vote pour entrer en vigueur par un vote favorable par chacune des communes-membres. Cette disposition se trouve dans le règlement du syndicat intercommunal du service du feu du Bas-Lac. C'est la procédure qui a été suivie et qui est suivie ce soir par La Tène. ».

Cela étant dit, l'ordre du jour est accepté tel que présenté. Pour le point 1, **le président** invite le vice-secrétaire à procéder à l'appel.

1. Appel

Le vice-secrétaire Patrick Albert (GCD-PLRT) procède à l'appel comme suit :

37 présents ; 4 excusés : Bruno Gomes (PSLT), Philippe Marie-Thérèse (GCD-PLRT), Michel Montini (GCD-PLRT) et Remo Siliprandi (PSLT). **La majorité est fixée à 19.**

Le président : « Avant de passer à l'ordre du jour, nous avons le plaisir d'accueillir quatre nouveaux membres au PSLT, Eric Flury, Ivan Gligorov, Anouar Dammene-Debih et Remo Siliprandi ; j'invite le groupe socialiste à les présenter. ».

Eric Flury (PSLT) : « Voilà, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de me donner brièvement la parole. Une parole pour vous dire finalement toute l'émotion qui m'habite et le plaisir de retrouver cette noble assistance ce soir après l'avoir quittée il y a à peu près deux ans. C'est un grand plaisir pour moi d'être ici de retour. Je vous dois cependant quand même une petite explication parce que vous vous êtes certainement demandé pourquoi je revenais dans votre Conseil alors que je ne m'étais même pas présenté sur les listes électorales de cette année. Il est vrai que pour l'avoir essayé à plusieurs reprises de siéger dans deux législatifs en même temps, cela crée pas mal de conflit au niveau des dates et je reste intimement persuadé que le partage du travail est le meilleur moyen pour que le travail soit bien fait. Alors je n'ai pas changé d'avis, mais il m'était insupportable de voir qu'il y avait deux sièges vacants, surtout vacants dans le groupe qui m'est cher, et j'ai eu la même réaction que mon collègue Remo Siliprandi, et on s'est dit que l'on ne pouvait pas laisser des sièges vacants plus longtemps, en particulier en début d'une législature. Je peux encore réaffirmer tous mes regrets d'avoir vu les deux tentatives de fusion de l'Entre-deux-Lacs échouer. Je pense que l'on n'aurait pas été dans cette situation-là si on avait réussi mais voilà, on ne refait pas l'histoire ! Donc je suis parmi vous, je vais essayer de faire de mon mieux, de travailler le mieux possible mais également je peux déjà vous le dire, si nous venions à avoir la chance d'avoir du sang neuf et des jeunes qui voudraient reprendre mon poste, à ce moment-là, ce serait aussi avec plaisir que je le lui céderais ou que je le céderais à une dame, ce serait encore mieux, si c'était possible... Voilà, je vous remercie de votre accueil et je vous souhaite à tous une excellente soirée et une bonne séance de budget. ».

- Applaudissements -

Ivan Gligorov (PSLT) : « Bonsoir Monsieur le président du Conseil général, Mesdames, Messieurs, je m'appelle Ivan Gligorov, je suis né en 1975, à partir de 2005 je suis habitant de Marin. Avant j'étais déjà au Conseil général mais par obligation j'ai dû le quitter. Je suis de retour, comme Eric Flury. Je travaille à Securiton, je m'occupe de la sécurité publique en transports pour les CFF. Je suis marié et j'ai 2 enfants. Je vous souhaite aussi de bonnes séances pour cette année 2017. Merci. ».

- Applaudissements -

Anouar Dammene-Debih (PSLT) : « Monsieur le président, chers collègues, je me nomme Anouar Dammene-Debih, j'habite à Marin depuis janvier 2015. 39 ans, père de 2 enfants de 5 et 8 ans, je suis architecte.

- Applaudissements -

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Alors, je vais vous présenter le « p'tit nouveau » qui n'est pas là, Remo Siliprandi. J'étais étonné, en examinant le budget, qu'il n'y ait pas dans les actifs de cette commune une ligne « Remo Siliprandi » parce que pour moi il fait partie de l'inventaire communal et c'est un actif, actuellement un peu immobilisé parce qu'il a eu un petit souci de santé, mais généralement très circulant. Remo a tout été dans cette commune, conseiller communal bien longtemps, conseiller général et il y revient. Il a même été procureur d'un jour. Il y avait eu un macchabée sur le pont de Thielle et comme le juge d'instruction de l'époque, unique cantonal, ne pouvait pas se déplacer, il avait la faculté d'envoyer une autorité pour faire le constat avec la police et c'est Remo qui a été nommé juge d'instruction. Remo c'est notre ami qui rédige dans le Bulcom et c'est grâce à lui, au fond, que toutes nos activités, certes politiques, mais surtout associatives, de sociétés locales, ont une vie pour ceux qui n'y participent pas. On sait ce qui s'est passé au Club du Jeudi, au sein de telles assemblées générales ou bien d'autres et ce grâce à des gens comme Remo. Je pense qu'on peut le saluer aussi pour cela. Remo est un grand rôleur, bienveillant, et heureusement que nous l'avons. Voilà. ».

- Applaudissements -

Le président : « Nous avons aussi un nouveau arrivé du PLR, Emmanuel Rieder. Je l'invite à se présenter.

Emmanuel Rieder (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour le « nouveau ». J'ai du plaisir à reprendre place parmi mon groupe et attaquer ma 27^e année... Moi aussi, je peux laisser ma place aux jeunes qui désireraient travailler au sein du groupe. Voilà, bonne soirée ! ».

- Applaudissements -

2. Nomination d'un(e) vice-président(e) au bureau du Conseil général en remplacement de Silvia Praz, démissionnaire

Est élu tacitement : Patrick Albert (GCD-PLRT).

Le remplacement de Patrick Albert (GCD-PLRT) au poste de vice-secrétaire sera donc assuré par **Pascal Perret** (GCD-PLRT).

- Applaudissements -

3. Procès-verbal de la séance constitutive du 17 novembre 2016

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance constitutive du 17 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

4. Nomination d'un(e) membre de la commission réglementaire en remplacement de Silvia Praz, démissionnaire

Est élu tacitement : Jean-Charles Gerbex.

- Applaudissements -

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2017

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Vous avez reçu une plaquette du budget avec la convocation de cette séance. Vous pouvez remarquer, contrairement à la précédente législature, que la forme a changé. On n'est plus sous une ère MCH1 mais sous une ère MCH2. Certains éléments ont été modifiés et adaptés aux nouvelles normes, ceci selon la nouvelle loi sur les finances du canton de Neuchâtel. Je vais passer en revue quelques éléments essentiels qui ont été modifiés par rapport aux précédents budgets dont vous aviez l'habitude, de façon assez succincte, mais j'espère assez claire.

Tout d'abord, il y a eu une refonte complète du plan comptable, c'est-à-dire que tous les numéros de fonction et numéros de nature qui sont associés à chaque ligne du budget ont été revus et renumérotés sous une forme de numéros de fonction à 5 niveaux qui sont des niveaux hiérarchiques.

Les numéros de fonction sont quant à eux relativement similaires au plan comptable que vous aviez précédemment, mais il y a quand même quelques petites différences dans les numérotations.

Deuxième chose, les numérotations par nature. Là, de nouveau, on a une nouvelle numérotation qui présente 5 chiffres avant un point puis 2 chiffres après. Ces 5 chiffres avant le point sont aussi de niveaux hiérarchiques. Tous ces niveaux par nature sont prédéfinis par un plan comptable général et toutes les communes utiliseront les mêmes numéros pour les mêmes natures. Là où la commune a plus de liberté, c'est après le point. On peut découper plus finement par rapport à ce qui est demandé par le plan comptable MCH2. On l'a fait à plusieurs reprises, dans différents comptes que vous verrez, cela peut aller jusqu'à 12 ou 13.

Avec tous ces changements aux niveaux de numéros de fonction et numéros de nature, il n'a pas été retenu de faire une comparaison avec l'année 2016, tout simplement parce que cela aurait engendré une grande charge de travail au niveau de l'administration pour faire correspondre un ancien numéro à un nouveau, ce qui n'est pas une règle mathématique simple. Il aurait fallu reprendre tous les comptes pour savoir dans lesquels il fallait les assigner et cela aurait été une lourde charge pour avoir un élément, certes de comparaison, mais le travail n'en valait pas en quelque sorte la chandelle.

La deuxième chose qui a été mise à jour est que l'on a réévalué les patrimoines, aussi bien administratif que financier, selon des règles qui sont définies dans la LFinEC du canton de Neuchâtel. Pour le patrimoine administratif, on a pris une valeur d'assurance de 70% de valeur d'assurance et pour le patrimoine financier, on a pris une valeur de rendement et appliqué un taux de vétusté.

Cette réévaluation du patrimoine administratif a créé une réserve de retraitement qui est relativement importante pour la commune de La Tène, soit 22 ou 23 millions. Cette réserve de retraitement est affectée à un certain usage. On ne peut pas l'utiliser pour tout ce que l'on veut, en l'occurrence la moitié de cette réserve est affectée pour la compensation des amortissements par rapport aux valeurs des biens immobiliers. Vous savez qu'un bien immobilier est amorti chaque année à un certain taux. Etant donné qu'on a réévalué les valeurs, on a augmenté les amortissements de façon fictive. Cette augmentation est compensée par un prélèvement à cette réserve pendant 20 ans. Les autres affectations de cette réserve sont, selon la loi sur les finances, l'utilisation pour la recapitalisation de prévoyance.ne en 2039, dont on ne sait pas exactement le montant, mais il sera prélevé de cette réserve et puis une réserve conjoncturelle qui servira aussi en cas de surprises.

Un autre élément nouveau par rapport à cette présentation, c'est le compte de résultat qui est présenté sous 3 niveaux.

Pour le premier niveau, les résultats d'exploitation qui donnent une vision de la surcharge financière et qui permet d'avoir une vue claire sans les éléments perturbateurs qui pourraient intervenir d'une année sur l'autre. Ils sont faits exprès pour avoir des comparaisons possibles d'une année sur l'autre ; on a donc un certain déficit au niveau du résultat d'exploitation entre les charges et les revenus. Ce déficit est majoritairement dû, en ce qui nous concerne, par cet amortissement supplémentaire suite à la réévaluation du patrimoine, soit environ 600'000 francs.

Le deuxième niveau est le résultat financier qui montre que les investissements passés nous rapportent aujourd'hui. On a des charges financières, par rapport au patrimoine financier, on a des revenus financiers, et la différence représente ici 133'000 francs ; c'est le bénéfice.

Le troisième niveau est le résultat extraordinaire. Ce sont des éléments qui n'entrent pas dans le fonctionnement normal de la commune. Cela permet une comparaison plus aisée du résultat d'exploitation et vous aurez pendant 20 ans un chiffre dans les revenus extraordinaires, qui est le prélèvement à cette réserve de retraitement, de 611'000 francs qui équivaut à cette différence sur les amortissements. Nous l'avons mise dans les revenus extraordinaires pour ne pas péjorer le résultat d'exploitation qui montre que d'ici 20 ans il n'y aura plus ce résultat extraordinaire et que la charge devra être équilibrée.

Pour le budget de fonctionnement, on a pris une orientation globale. Cela permettra de reconstruire une fortune étant donné que vous avez vu que l'on s'est efforcé d'avoir un résultat positif. De plus, c'est une année de répit avant d'avoir des reports de charges cantonales d'ici 2018-2019. On va en profiter pour refaire cette fortune, tant que l'on n'a pas trop de charges reportées supplémentaires.

Pour les éléments principaux de ce budget, on s'est basé sur les chiffres du budget 2016, où il y avait une bonne partie des dépenses réduites au plus bas. Par contre, on a augmenté certains postes pour effectuer certains entretiens indispensables cette année (entretiens du patrimoine). On a aussi pris en compte une légère baisse du point d'impôt qui était autour de 160'000 francs et qui est descendu

autour de 155'000 francs et on en a tenu compte dans l'estimation de l'impôt des personnes physiques.

Un dernier élément a été précisé dans le rapport, où l'on avait pris la situation la plus défavorable par rapport aux décisions du Grand Conseil à venir lors de l'établissement de ce budget. Vous avez reçu, aujourd'hui à midi par mail et ce soir sur la table à l'entrée, une modification de ce budget suite aux discussions qui ont eu lieu hier au Grand Conseil et on a appliqué les décisions qui ont été prises pour ajuster au mieux le budget en fonction des éléments connus aujourd'hui mais inconnus encore avant-hier.

Pour les décisions du Grand Conseil, si vous prenez la feuille qui vous a été remise tout à l'heure, vous verrez que les modifications comportent deux catégories.

Les décisions qui ont été prises en décembre, où on a été informé des impacts fin janvier et que l'on n'avait pas prises en compte dans l'élaboration de ce budget parce que c'était trop tard pour le faire. Ces décisions du mois de décembre ont permis d'ajuster légèrement les montants sur la facture sociale et le barème d'impôt sur les personnes physiques a été diminué, ce qui a baissé le revenu pour ces personnes physiques.

Les décisions du Grand Conseil en février ont beaucoup plus d'impacts par rapport à ce budget. Tout d'abord pour les impôts des personnes physiques et des personnes morales. On avait budgétisé à 76 points, étant donné qu'on devait avoir une bascule de 2 points du Canton. Finalement, c'est un coefficient fiscal de 73 points qui sera appliqué et le Canton aura 3 points de plus en 2017 par rapport à ce qui était prévu. Pour les impôts des frontaliers, on conserve les 75% du montant perçu. En ce qui concerne la péréquation financière, on avait budgétisé une grande péréquation mais vu la décision du Grand Conseil d'hier, on a pu échapper à cette hausse et elle ne sera que de 210'000 francs.

Le résultat final, par rapport à ces modifications fait qu'on a augmenté notre bénéfice d'environ 250'000 francs par rapport au bénéfice initial, ce qui représente aujourd'hui un bénéfice de 454'450 francs.

Voilà, j'en ai terminé et je reste à disposition pour d'éventuelles questions. Je vous remercie de votre attention. ».

Le président remercie Yannick Butin et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT), pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En inaugurant cette législature, nous baptisons aussi une nouvelle série d'instruments, le Conseil communal l'a dit. L'administration comme l'Exécutif ont mis beaucoup d'énergie et de compétences dans l'élaboration de ces documents, ce dont nous souhaitons les en remercier chaleureusement. Les ajustements de forme sont nombreux et le budget qui nous est présenté est plein de nouveautés. Nous ne souhaitons pas nous étaler sur l'ensemble de celles-ci mais toutefois revenir sur deux aspects importants.

MCH2 nous permet de prendre conscience de la réalité de notre patrimoine. La réévaluation de nos immeubles de rendements fait réapparaître près de 23 millions de réserves latentes. 23 millions... Cette somme a été affectée, comme on vous l'a expliqué, à la réserve conjoncturelle, à la réserve pour la recapitalisation de prévoyance ne ainsi qu'à une réserve comptable permettant d'amortir sur 20 ans l'effet de ces corrections. Votre commission estime qu'il s'agit d'une approche prudente, tant la méthode retenue pour réévaluer ce patrimoine que l'affectation des fonds ainsi générés semblent aux yeux de votre commission tout à fait appropriées. Mais cette somme a un autre sens. Au moment où nous avons été contraints d'augmenter nos impôts de manière substantielle, nous étions soumis à MCH1 et affichions une fortune réduite à néant par les pertes successives enregistrées, donc nous n'avions plus de marge de manœuvre ou nous n'avions plus de fortune. La réévaluation de notre patrimoine nous présente aujourd'hui le réel visage de cette fortune. Elle est conséquente et représente deux ans de rentrées fiscales des personnes physiques. Par prudence, le Conseil communal a souhaité verser ces réévaluations aux réserves. Il aurait aussi pu l'affecter à notre fortune. Nous aurions alors un coussin répondant largement aux recommandations de l'IDEHAP et d'autres experts en finances publiques. Il s'agit de s'en souvenir au moment où certains voudront forcer la commune à écrire des bénéfices pour reconstituer une fortune que nous n'aurions pas.

En 2017, nous sommes pour la première fois soumis au régime de notre règlement sur les finances. Le frein à l'endettement y prend tout son sens. La dette nette accumulée à ce jour représente un peu plus de 50% de nos recettes fiscales. Nous devons dès lors autofinancer au moins 70% de nos

investissements nets. C'est une contrainte que les plus cigales d'entre nous souhaiteraient voir disparaître. C'est aux yeux de votre commission une cautele indispensable pour éviter un emballement et la répétition des erreurs passées. Votre commission est très satisfaite de voir ce mécanisme vertueux entrer en vigueur et nous obliger à faire des choix serrés.

Votre commission est d'avis que nous avons fait un saut qualitatif important dans nos processus. Nous disposons d'outils plus fins et davantage effectifs pour piloter notre collectivité. Nous devons nous en réjouir. Mais c'est peut-être le seul endroit où la joie puisse régner.

Au moment de revoir le budget déposé par l'Exécutif, votre commission n'a pas fait de découvertes fracassantes ou identifié des évolutions préoccupantes. Le Conseil communal a maintenu les efforts affichés déjà pour le budget 2016 et s'est efforcé de ne pas augmenter les enveloppes dédiées aux tâches réputées maîtrisables.

Votre commission estime que c'est un bon début mais elle reste préoccupée. L'évolution des postes non-maîtrisables est vigoureuse, sous le poids de structures cantonales pléthoriques et sous le coup de notre goût pour l'absence de réformes.

Votre commission le constate mais elle n'a pas de mesure à vous proposer pour y remédier. C'est à un autre échelon que tout ceci doit se faire. Un échelon où nous sommes aussi représentés par les délégués que nous avons élus.

Par-delà le budget de l'année 2017, votre commission constate qu'au niveau de charges que nous entretenons, nous ne pouvons offrir que peu de perspectives réjouissantes à nos concitoyens. La planification financière et des tâches pour la période 2018-2020, dont nous débattons ultérieurement lors de cette séance, nous le montre. Si nous ne voulons pas nous retrouver en mode urgence en fin de législature, il est important d'empoigner la question de notre efficience et de nos structures aujourd'hui.

A petit pas et par des mesures ciblées, il est possible de trouver des économies intelligentes. Ceci pour dégager la marge de manœuvre dont nous avons besoin pour redevenir fiscalement attractifs.

Votre commission invite le Conseil communal à empoigner ces questions sans délai et à fixer des priorités. Digitaliser, inciter à changer les comportements, abandonner ce qui est devenu obsolète, repenser les niveaux de prestations, tout ceci doit nous préoccuper pour nous permettre de délivrer des prestations publiques de qualité, focalisées et adaptées à notre siècle.

Voici, en quelques mots, le reflet des discussions et des réflexions de votre commission lorsqu'elle a abordé le budget et la planification financière et des tâches pour la période 2018-2020.

Des efforts ont été poursuivis et ils découlent sur un budget excédentaire. Un budget qui ne doit pas nous faire oublier que nous devons poursuivre les économies et les adaptations de structure tout au long de la législature.

Il en va, comme nous l'avons déjà dit, de notre compétitivité et d'un retour à une fiscalité un peu moins étouffante.

A l'unanimité de ses membres présents, votre commission vous invite à accepter ce budget tel que proposé, y compris son arrêté, avec les joyeuses modifications positives annoncées ce soir et qui ne font qu'embellir une situation à laquelle nous étions d'ores et déjà acquis.

Pour ce qui est de la planification 2018-2020, soumise par le Conseil communal, nous avons le même avis, et, à l'unanimité des membres présents, nous soutenons le document qui a été présenté pour la première fois au Conseil général. ».

Le président remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT), pour l'Entente de La Tène.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

L'Entente de La Tène s'est longuement penchée sur le budget de l'année 2017.

Tout d'abord, l'Entente de La Tène tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour le travail fourni lors de l'établissement de ce premier budget MCH2, ainsi que pour la qualité du document qui nous est soumis ce soir.

Le changement de plan comptable ne permet malheureusement pas de comparaison directe avec les années précédentes. Néanmoins, les différents cahiers sont agrémentés de nombreux commentaires, ce qui permet de s'y retrouver plus facilement.

L'Entente de La Tène approuve la méthode consistant à tenir compte du scénario le plus défavorable lors de l'élaboration du budget et relève avec plaisir que, suite à la prudence du Conseil communal, le bénéfice prévu passe de 200'000 à 450'000 francs après les dernières décisions du Grand Conseil.

L'Entente de La Tène s'est prononcée en faveur du budget 2017. ».

Le président remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT), pour le GCD.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Vous en avez l'habitude, je prends toujours deux fois la parole. Je porte une nouvelle casquette lorsque je m'adresse à vous maintenant, ce n'est plus le président de la commission financière qui vous parle mais le représentant du groupe PLR-PDC. J'aimerais que cela soit traité dans le PV de façon à ce que l'on ne confonde plus les interventions des uns et des autres ultérieurement.

Donc, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Comme mon préopinant, nous tenons à remercier le Conseil communal et l'administration pour la mise sous toit d'une planification sous le nouveau régime MCH2. Cela a nécessité des ajustements conséquents, le développement de nouvelles approches et de nouveaux outils. C'est aux yeux du groupe PLR-PDC la démonstration que dans le public comme dans le privé on peut s'adapter. Il aura fallu quelques contraintes du Canton, mais nous y sommes arrivés. Nous espérons vivement que ce tour de force permettra à tous les acteurs concernés de prendre confiance en leur capacité à changer et à trouver de nouveaux chemins.

Du coup, une bonne partie de nos élus a également dû s'adapter au nouveau modèle. Certains ont regretté l'absence de mode d'emploi et la difficulté à faire le lien avec les précédents documents. Nous reconnaissons volontiers que l'exercice est assez complexe pour qui n'est pas versé dans la matière. Peut-être devons-nous songer à organiser une formation de base pour nos élus afin de les accompagner dans l'appréhension de la matière.

Parmi les discussions thématiques entretenues au fil de la revue du budget, le groupe PLR-PDC s'est en particulier attardé sur la facture sociale. Un poste sur lequel nous avons selon la légende que peu d'emprise puisque cadrés par le Canton. Mais en est-il réellement ainsi ? Le pilotage de l'aide sociale est tout de même le fait de nos élus locaux. Il leur appartient de fixer la ligne régionale. Il leur est possible par exemple déclencher ici ou là une revue de dossiers lorsque la perception de prestations paraît disproportionnée compte tenu des observations locales. Le groupe PLR-PDC est d'avis qu'il y a à la marge des possibilités d'action et il invite nos représentants au GSR et à la commission sociale régionale à poursuivre le soutien aux plus démunis, mais sans angélisme et sans naïveté. L'inflation galopante de cette facture s'en trouvera peut-être un peu mieux maîtrisée.

Plus globalement, le groupe PLR-PDC fait les constats suivants :

- Premièrement, l'assainissement de nos finances est réalisé et se mesure dans deux dimensions. Les hypothèses posées pour notre planification annuelle montrent que nous devrions dégager un bénéfice de 454'000 francs au moment du bouclement. C'est l'équivalent de 3 points d'impôts. Nous disposons, deuxième point important, d'une fortune conséquente illustrée par la comptabilisation de notre patrimoine financier à sa valeur réelle.
- Le deuxième élément que nous constatons est que la pression va subsister avec un report de charges prévu par le Canton, ainsi qu'une affectation partielle du produit de la taxe communale sur l'électricité et sa disparition, en partie en tout cas, du compte de fonctionnement, plus encore toutes les autres surprises que nous avons l'habitude d'avaler chaque année du fait que le Canton reporte des charges sur les communes.
- Troisième constat du groupe PLR-PDC. Nous entretenons des infrastructures acquises au temps des vaches grasses et délivrons des prestations elles-aussi calibrées à une époque où l'impôt des personnes morales nous mettait à l'abri du besoin. Ce temps est révolu et nous n'avons pris que de symboliques mesures pour nous adapter. La vente récente du CIS en est une bonne. Les économies réalisées avec le budget 2016 aussi.

C'est ce soir notre premier débat financier de la législature. Il nous semble important de préciser les ambitions du groupe PLR-PDC pour celle-ci.

Nous attendons du Conseil communal, de nos représentants dans les syndicats intercommunaux et de nos commissions, qu'ils se posent des questions de fond, qu'ils adaptent les structures à la baisse,

qu'ils revoient les prestations et les concentrent sur l'indispensable. Rien de plus, rien de moins non plus.

Ainsi, nous ferons face aux défis que nous pose notre environnement tout en reconquérant une compétitivité perdue. Il n'y a pas de place pour le statu quo, pour les tabous et pour le conservatisme de droite comme de gauche. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que l'on remette en question les habitudes qui nous plombent. Nous sommes absolument conscients que des compromis seront nécessaires, qu'il faudra discuter des options et nous le ferons avec l'ensemble des forces de proposition. Stagner est, pour le groupe PLR-PDC, aucunement une option valable.

C'est dans cet esprit que nous prenons acte du premier budget de la législature. Nous l'adopterons d'ailleurs à une large majorité, mais nous attendons clairement davantage. ».

Le président remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT), pour le PSLT.

« Madame, Monsieur, chers collègues,

Au nom du groupe socialiste, je vous fais part des réflexions suivantes.

La commune présente un budget qui, dans sa globalité, est équilibré, avec un bénéfice. A ce titre, il remplit les conditions légales, mais aussi les conditions politiques qui doivent être celles de ce genre d'exercice. Il y a toutefois cette particularité, propre à notre commune, qui est celle de ne plus avoir véritablement de fortune ou en tout cas pas la fortune d'antan. On peut discuter de ce qu'est la fortune ou de ce qu'elle n'est pas, Monsieur Krügel a certainement plus d'expérience que moi en la matière. Il n'empêche qu'elle est fondamentale pour notamment pouvoir emprunter, pour pouvoir engager notre commune lorsqu'il s'agit de décider de financer des projets d'importance. Une chose est sûre : il faut reconstituer un coussin, une fortune, c'est-à-dire un outil qui nous permet d'engager par la suite les projets qui seront nécessaires à la politique publique.

Le budget a été élaboré selon le principe bien connu de la prudence, et on a eu aujourd'hui l'occasion d'avoir une bonne nouvelle puisque cette idée du scénario le plus défavorable nous permet de voir, suite aux décisions du Grand Conseil, que l'on peut dégager un « bénéfice » plus intéressant. Cette approche est saine. D'ailleurs, on va voir le joli bénéfice que l'on fait, où on se prend à aimer la péréquation financière et peut-être à imaginer qu'un jour on pourrait construire un bel hôpital communal, voire un joli Hôtel judiciaire.

Ceci étant, ce budget manque un peu de vision politique pour 2017. Les chiffres restent assez stériles et le problème que le groupe socialiste voit est celui de la forme.

Monsieur Krügel a dit qu'on a un outil plus fin. Sûrement, mais c'est un outil plus incompréhensible. Incompréhensible pour des gens qui n'ont pas encore reçu la formation qu'effectivement nous devrions avoir pour comprendre cela.

On vit un changement de paradigme par rapport à l'ancien système. Grâce, ou à cause de lui, lorsque nous tournons les pages du document fourni par l'administration, nous constatons des zéros en lieu et place des montants sous les rubriques budget 2016 et comptes 2015. Nous n'avons aucune possibilité de comparer les montants proposés pour faire fonctionner la commune en 2017 avec ceux qui servent la même base pour les années précédentes. Comment pouvoir dès lors se faire une idée des choix politiques proposés par le Conseil communal ? L'outil de la comparaison est quasiment, pour nous, le seul moyen d'avoir un œil critique sur une augmentation ou une diminution, respectivement de dépenses ou de recettes. Le cahier 4 du budget par nature aurait sans doute pu y remédier, puisque toutes ces problématiques de ventilation seraient incluses dans l'énoncé. Monsieur le conseiller communal vient de le rappeler, il y a une augmentation de plusieurs comptes. Oui mais lesquels ? Des zéros à perte de vue s'agissant du budget 2016 ou des comptes 2015, lorsqu'on dit, je cite, « surcroît de transparence » évoqué en page 1 du rapport, on devrait plutôt dire un « vaste flou ».

Contrairement à ce que dit Monsieur Butin, le jeu en vaut la chandelle, car la chandelle c'est vous !

Qu'on me comprenne bien : il ne s'agit pas de souhaiter connaître ligne par ligne la variation de chaque poste comptable. Cet exercice, pour peu qu'il fût réalisable, engendrerait à coup sûr des efforts herculéens. Non. Il s'agit ici d'expliquer simplement le projet du Conseil communal, parce que projet il y a sûrement, en regard des postes où une variation a été prévue. Ce type d'éclaircissements pourrait figurer au verso de la page précédente. Il y a effectivement quelques commentaires fournis, ils sont utiles, mais ne se reflètent pas.

Ce document est hélas trop technocratique pour que nous puissions véritablement débattre aujourd'hui et c'est regrettable.

Le groupe socialiste aura quelques questions à poser suite au vote d'entrée en matière, malgré ce défaut de forme qui aurait dû être rectifié et qui pour nous est une faute politique.

L'entrée en matière sera toutefois concédée. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** propose de procéder cahier par cahier.

Ndlr : seules les interventions sont indiquées.

Cahier 1

Le président donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« J'ai une question. En page 2 du rapport, il est rappelé la vente de deux bâtiments, des biens-fonds du patrimoine financier, c'est-à-dire Derrière-le-Château et le CIS. J'aimerais savoir, sur le plan comptable, à quoi a-t-on ou va-t-on attribuer ce montant ? ».

Le président remercie Jean-Paul Ros et donne la parole à **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Les ventes de patrimoine financier entrent directement dans le bilan et dans la fortune. Elles ne sont pas affectées à une tâche ou à une autre mais entrent dans la fortune générale et seront utilisées en fonction des besoins. ».

Cahier 3

Le président donne la parole à **Laurent Suter** (GCD-PDC).

« Contrairement à ce qui a été dit, on peut comparer. Il suffit de tenir l'ancien budget-comptes horizontalement alors que celui-ci est à tenir verticalement et on cherche dans les rubriques.

La question se posait à la page 5 au sujet du service du feu où l'on a une dépense de 443'150 francs. Aux comptes 2014, on avait 338'463 francs. Cela a donc augmenté de 100'000 francs au budget 2016. Est-ce que cela est juste que se mettre ensemble ou fusionner coûte 100'000 francs de plus ? C'était la question que je voulais poser au responsable du service du feu. Je vous remercie. ».

Le président remercie Laurent Suter et donne la parole à **Heinz Hoffmann**.

« Pour l'instant, les comptes ne sont encore pas sortis du syndicat, mais en prévision du budget, c'est ce chiffre qui va peut-être ressortir. Les comptes devraient arriver bientôt. Ils ont déjà été présentés à la commission financière du syndicat et vont passer aux membres. On ne connaît actuellement pas encore pas tout à fait les chiffres. ».

Cahier 4

Le président donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« Monsieur le conseiller communal,

Pourriez-vous nous expliquer le principe de la réserve conjoncturelle ? ».

Le président remercie Jean-Paul Ros et donne la parole à **Yannick Boillod** (administrateur).

« Dans les grandes lignes et sans les détails, La Tène n'a jamais eu besoin de recourir à une telle réserve et n'a jamais eu les moyens d'en constituer une. La réserve politique conjoncturelle est inscrite au bilan et elle permet, les années où les revenus des personnes physiques baissent, d'amortir la dette. C'est une sorte d'amortisseur. Les attributions de la réserve politique conjoncturelle se font par une distribution budgétaire, on prévoit dans le budget de l'année à venir que l'on va affecter tant, mais on ne peut pas choisir de mettre 100 ou 200 millions. La loi fixe des pourcents mais je ne sais plus comment ils s'expriment. Actuellement, du fait du retraitement des bilans lors du passage de MCH1 à MCH2, il y a un autre pourcentage qui est prévu par la loi sur les finances de l'Etat et des communes, comme par exemple le taux maximal prévu en régime ordinaire. On trouve tout cela dans la LFinEC. Ai-je été clair ?, sans les pourcents, s'il vous plaît ! ».

Cahier 5

Le président donne la parole à **Daniel Jolidon** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais juste savoir, sur le tableau des prévisions des investissements, sur la fusion, crédit d'étude, où il a été voté un crédit de 45'000 francs en 2014 et qui a un solde à fin 2016 de 80'000 francs. Comment expliquer ce doublement de crédit voté à l'époque sans repasser devant le Conseil général ? ».

Le président remercie Daniel Jolidon et donne la parole à **Yannick Butin**.

« En effet, par rapport à cette fusion, il y a eu un vote du Conseil général de 45'000 francs en 2014, qui était pour le processus de fusion à 7. Nous avons continué, étant donné la suite rapide du processus à 6, sur le même budget qui avait été voté. Nous attendions les comptes définitifs de toutes ces dépenses pour repasser devant vous pour une demande de crédit supplémentaire, après coup, certes, mais il y avait une question de timing et on n'a pas pu le faire dans les temps. ».

La parole n'étant plus demandée, l'arrêté du Conseil général approuvant le budget 2017 est accepté par 36 voix.

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Je vous remercie pour la confiance témoignée et je remercie l'administration pour tout le travail effectué dans l'établissement de ce budget. ».

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la planification financière et des tâches 2018-2020

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Je vais juste placer quelques mots sur cette planification financière.

Il s'agit ici aussi d'un élément nouveau par rapport à ces changements de loi. L'exercice qui a été fait est un exercice minimal par rapport aux éléments connus aujourd'hui et par rapport aux différents points qui sont pris en compte dans l'établissement de cette planification financière.

Au départ, nous sommes partis du budget 2017, que vous venez d'accepter, et par-dessus tout ça, nous avons établi des projections par rapport à différents critères, qu'ils soient communaux, régionaux ou cantonaux.

Tout d'abord, pour l'orientation politique communale, il s'agit de prévisions de ventes et/ou d'achats de patrimoine.

Il sera aussi affecté dans cette catégorie le programme de législature, mais on n'a pas pu en tenir compte étant donné qu'il n'est pas encore réalisé vu que c'est le début de la législature. Quand il y aura un programme de législature, les prévisions financières y seront inscrites.

Ensuite, il y a l'évolution stratégique communale qui contient tout ce qui est évolution des nouveaux quartiers, construction de nouveaux quartiers, développement économique. Tous ces développements ont des répercussions sur le nombre d'habitants, sur le nombre d'enfants, etc. Ces éléments ont été planifiés en fonction des constructions connues aujourd'hui et des projections ont été faites par rapport à certaines moyennes connues sur la commune de La Tène.

Le dernier point est l'évolution stratégique régionale et cantonale où on s'adapte un petit peu par rapport aux différentes prévisions du Canton et des syndicats. En l'occurrence, une prévision que l'on connaît déjà, c'est le collège du Vigner à Saint-Blaise, qui aura une certaine répercussion sur les comptes de l'EOREN et indirectement sur nos comptes par le coût/élève.

Il y aura aussi l'adaptation du réseau de transports publics, évolution prévue dans les années à venir, les reports de charges dont on a parlé tout à l'heure, qui sont aujourd'hui, à l'horizon 2019, d'environ 600'000 francs pour la commune de La Tène.

Dans tous ces éléments connus aujourd'hui, il y a aussi les changements de lois, par exemple sur l'électricité, qui sont des prévisions qui doivent être prises en compte dans cette planification financière, pour donner une orientation globale de la santé financière de la commune afin de savoir si on se dirige vers une augmentation du bénéfice, une diminution ou une stabilité.

Cet outil a été fait en tout début de législature pour vous donner déjà un premier aperçu de ce que peut donner cet outil, des effets qu'il peut avoir et des informations qui peuvent en sortir. Il a aussi été fait pour avoir un retour, pour pouvoir l'améliorer l'année prochaine, là où l'on aura beaucoup plus d'éléments, notamment par rapport au programme de législature, mais aussi par rapport aux différents reports de charges au niveau cantonal, prévisibles plusieurs années à l'avance.

Je vous remercie de votre attention et reste à disposition pour répondre à vos questions. ».

Le président remercie Yannick Butin et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT), pour la commission financière. Ce dernier signale que la commission s'est exprimée en même temps que pour le rapport à l'appui du budget.

Le président remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Jean-Paul Ros**, pour le PSLT.

« Vous l'avez dit, Monsieur le conseiller communal, c'est le programme de législature qui rendra véritablement ce genre d'exercice dynamique.

J'ai juste une question s'agissant du poste 96, administration de la fortune et de la dette, où l'on voit les revenus en assez forte augmentation. Qu'est-ce qui va générer ces revenus ? Est-ce l'intérêt de certains placements ? Je ne pense pas que cela soit le cas mais j'aurais aimé savoir ce qui nous fait passer en 2017 de 297'500 francs à plus de 340'000 francs l'année d'après. ».

Le président remercie Jean-Paul Ros et donne la parole à **Yannick Butin**.

« C'est une excellente question et je suis en train de chercher la réponse. ».

Le président remercie Yannick Butin et donne la parole à **Jérôme Amez-Droz** (GCD-PLRT), pour le GCD.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe de centre-droit a pris connaissance de la planification financière et des tâches 2018-2020 avec un sentiment mitigé.

D'un côté, le GCD, je l'appelle ainsi (groupe de centre-droit), se réjouit de découvrir ce nouvel outil découlant de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), comme quoi au contraire de ce que pensent les mauvaises langues, l'Etat ne nous reporte pas que des charges... Il peut aussi parfois nous reporter de nouveaux outils très pertinents. Plus sérieusement, cette PFT nous permet d'anticiper, et comme on le dit souvent : « gouverner, c'est prévoir ». Evidemment, anticiper l'évolution financière trois ans à l'avance, ce n'est pas chose aisée et relève un peu de la voyance tellement notre contexte politico-administratif évolue journalièrement, nous l'avons encore vu avec les décisions du Grand Conseil ces deux derniers jours.

J'ai parlé d'un sentiment mitigé car si le GCD adhère complètement à l'outil sur la forme, il est en revanche très inquiet sur le fond. Même si la fortune devait retrouver des couleurs à l'horizon 2020, on nous annonce déjà des excédents de charges en 2019 et 2020. Malheureusement, les hypothèses qui ont conduit à l'élaboration de la PFT nous semblent trop optimistes ou incomplètes. Les charges d'exploitation augmentent avec vigueur, passant de 22 à 24 millions entre 2017 et 2020, et les revenus d'exploitation font de même, passant de 22 à 23 millions. La réalité sera certainement bien différente compte tenu de la situation conjoncturelle actuelle ; nous ne voyons pas comment les revenus pourraient augmenter dans une telle proportion même en tablant sur l'arrivée de 462 nouveaux habitants. Du côté des charges, les coûts dans le domaine de la formation semblent tenir compte de l'arrivée de 44 nouveaux enfants mais les autres charges ne suivent pas la même tendance. Les charges dynamiques de santé, de sécurité sociale, nous semblent en revanche clairement sous-estimées. Les reports de charges de l'Etat sur les communes, annoncés à hauteur de 25 millions dans le rapport 16.041 en page 13, rapport adopté par le Grand Conseil lors de la session de décembre 2016, ne viendra que saler l'addition.

Vous l'aurez compris, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, avec des revenus surestimés, des charges sous-estimées, le cocktail nous semble explosif et nous recommandons vivement au Conseil communal de reprendre les chiffres de la PFT avec le plus grand sérieux et d'envisager toutes les économies possibles pour les prochaines années.

Nous attendons avec impatience de découvrir des chiffres revus lors de la présentation du programme de législature et nous vous remercions d'avance de votre engagement sur ce dossier.

Pour terminer, à la lecture de l'article 14, al. 2 de la LFinEC, qui stipule que : « l'exécutif adresse le plan financier et des tâches au législatif pour qu'il en prenne connaissance lors de la session durant laquelle il traite le budget. », nous nous interrogeons sur le fait que nous devons accepter le document présenté par un vote. Si tel devait tout de même être le cas, le GCD l'accepterait dans sa grande majorité.

Je vous remercie de votre attention. ».

Le président remercie Jérôme Amez-Droz et donne la parole à **Laurent Suter** (GCD-PDC).

« Le problème, comme pour le budget, est que nous sommes une commune qui devrait être très prospère vu le nombre d'industries et le nombre de travailleurs qui y travaillent. Nous parvenons à un équilibre en transformant nos concitoyens en champions suisses des contributions et des charges civiles

Il faut savoir que le Canton a renoncé au frein à l'endettement. Le Canton est donc bien moins vertueux que la commune de La Tène.

A l'avenir, la péréquation des revenus, mais aussi la péréquation des charges, devra être plus claire qu'elle ne l'est actuellement. C'est ce que l'on appelle le désenchevêtrement. A ce sujet, peu ou pas de progrès n'a été fait et il serait souhaitable d'avoir des éclaircissements.

Pourquoi ? Parce qu'on sent venir que nous allons profondément transformer notre patrimoine industriel. Vous savez qu'il y a des projets industriels sur notre territoire. A ce moment-là, il va se poser la question de savoir si ces industries vont nous rapporter quelque chose ou nous coûter quelque chose. C'est à ce sujet-là que j'ai quelques inquiétudes sur la planification qui nous est proposée. C'est pourquoi je suis un peu sceptique. Je vous remercie. ».

Le président remercie Laurent Suter et donne la parole à **Yannick Butin**.

« Par rapport à la question qui avait été posée pour le poste 96, j'ai recherché mais je n'ai pas la réponse ici tout de suite parce que je n'ai pas tous les détails. Il y a des histoires de droits de superficie qui ont été augmentés. Je reviendrai avec une réponse plus précise pour la prochaine séance. ».

La parole n'étant plus demandée, la prise d'acte du rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la planification financière et des tâches 2018-2020 est acceptée à l'unanimité.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2016

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Juste un mot d'introduction pour vous dire, par rapport à cette révision des comptes 2016, que nous avons pris la décision de vous proposer le même organe de révision que l'année dernière, notamment pour finir la révision des comptes sous MCH1, avec quelqu'un qui nous connaît déjà, et aussi pour finir la législature.

Nous regarderons vers d'autres organes de révision pour 2017.

Je vous demande ici de bien vouloir accepter le même organe de révision que l'année dernière pour cette révision des comptes 2016. Merci. ».

Le président remercie Yannick Butin et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT), pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Nous partageons l'avis du Conseil communal. C'est une bonne idée de poursuivre avec le même organe de révision que celui que nous avons eu jusqu'ici sous MCH1. Nous nous posons simplement la question de l'ampleur du contrôle. Est-ce qu'il s'agit d'un contrôle ordinaire ou d'un contrôle restreint ? Le prix sera lui aussi différent. Nous invitons le Conseil communal à faire une réflexion là autour et d'adapter son besoin à la situation financière de cette commune. ».

Le président remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Yannick Butin**.

« Juste pour information, en 2015 nous avons fait un contrôle ordinaire de nos comptes et nous avons envisagé faire la même chose cette année. ».

Le président remercie Yannick Butin et donne la parole à **Michel Luthi** (ELT), pour l'ELT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

L'Entente de La Tène approuve et soutiendra donc cette demande de prolongation d'une année du mandat de révision des comptes de notre commune, telle que présentée par notre Exécutif. ».

Le président remercie Michel Luthi et donne la parole à **Jérôme Amez-Droz** (GCD-PLRT), pour le GCD.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe de centre-droit n'a pas débattu trop longuement de la question du choix de l'organise de révision. Il avalisera à l'unanimité le choix de la fiduciaire Brunner et Associés.

Il invite toutefois le Conseil communal à changer régulièrement, et il est déjà ravi de savoir qu'en 2017 ce sera le cas, d'organes de révision pour apporter un regard neuf sur les comptes et de leur gestion.

Le président remercie Jérôme Amez-Droz et donne la parole à Jean-Paul Ros (PSLT), pour le PSLT.

« Nous approuvons. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2016 est accepté à l'unanimité.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande d'autorisation générale d'emprunter un montant total de 18.5 millions de francs

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Il s'agit là d'une demande d'autorisation générale d'emprunter pour pouvoir refinancer les emprunts qui arrivent à échéance durant cette législature et aussi pour pouvoir faire face à différents besoins en liquidités dans la gestion quotidienne des comptes communaux, parce que l'on n'a pas toujours les rentrées nécessaires pour faire les dépenses indispensables au bon fonctionnement de la commune. On a donc besoin de liquidités à court terme, régulièrement, pour pouvoir assumer nos factures.

Il s'agit d'une autorisation globale, normalement pour toute la durée de la législature, afin de nous permettre de faire nos opérations financière. Merci. ».

Le président remercie Yannick Butin et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT), pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Nous jugeons cette mesure d'hygiène publique. Il est important que le Conseil communal puisse se financer au meilleur taux et au meilleur moment.

Par conséquent, nous vous invitons à soutenir cet arrêté. ».

Le président remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Pierre Olivier Maire** (ELT), pour l'ELT.

« Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation de lundi dernier, l'Entente de La Tène a bien sûr aussi débattu de ce point de l'ordre du jour.

18.5 millions ! Ce n'est pas une petite somme !

Chacun d'entre nous ici présent aimerait bien, j'en suis sûr, pouvoir profiter d'un tel magot !

Blague à part, l'ELT fait confiance à notre Conseil communal, et à notre administration, pour une utilisation optimale de ce montant, selon les indications détaillées dans le rapport qui nous ont été fournies.

Nous avons entendu dire que certains établissements proposent des emprunts à un taux négatif, peut-être que cette solution devrait aussi être étudiée !

Dans sa majorité, l'Entente de La Tène acceptera la demande d'emprunt proposée. ».

Le président remercie Pierre Olivier Maire et donne la parole à **Jérôme Amez-Droz** (GCD-PLRT), pour le GCD.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe de centre-droit soutient aussi à l'unanimité cette demande d'emprunt, qui est une saine demande. On espère que le Conseil communal arrivera effectivement à trouver un taux tout aussi bon, si ce n'est pas meilleur, que celui de la caisse de prévoyance des fonctionnaires de police de l'Etat et du canton de Genève, à 0.30.

Cela nous a fait un peu sourire dans le groupe mais on n'a pas débattu très longuement sur ce sujet pour quelque chose qui est évident. Merci. ».

Le président remercie Jérôme Amez-Droz et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT), pour le PSLT.

« Nous approuvons. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant une demande d'autorisation générale d'emprunter un montant total de 18.5 millions de francs est accepté à l'unanimité.

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Merci ! ».

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la dissolution du syndicat intercommunal du service du feu Bas-Lac (SFBL)

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Heinz Hoffmann**.

« Après 13 ans de vie riche humainement ou en interventions, le SFBL, chapeauté les dernières années par le capitaine Stoller, dévoué corps et âme dans son rôle de commandement et de rassembleur, et toujours présent pour aider la commission du feu, touche à sa fin.

Les dernières heures du syndicat sont proches car les temps changent et l'aire de la globalisation ou des regroupements plus larges a sonné. Les nouvelles lois ont profondément modifié l'organisation du service du feu. En décembre 2014, la commune de La Tène, qui était la dernière à voter, a accepté d'entrer au SPVLN (syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois). Le SFBL a vécu.

Nous remercions encore tous ses volontaires pour leur engagement. Après une année de réorganisation du personnel, du matériel et de l'administration, nous devons, pour finir le processus, dissoudre ce syndicat. Chose déjà faite à Saint-Blaise.

Merci donc d'accepter le projet d'arrêté de la dissolution de SFBL. ».

Le président remercie Heinz Hoffmann et donne la parole à **Laurent Suter** (GCD-PDC).

« Je crois que le rapport que vous avez sous les yeux relève avec justesse les mérites de notre ancienne organisation dissoute, comme tu l'as révoqué. Il passe un peu comme chat sur braise sur la mission principale qui est d'assurer notre sécurité. Ce ne sont pas que des mots mais, dans les faits, et à plusieurs reprises, ce service de proximité, je dis bien service de proximité, s'est avéré être beaucoup plus rapide que les services professionnels plus éloignés. Des chiffres existent sur l'efficacité de ces interventions.

La fusionnisme est passée par là, comme ailleurs. On a constaté l'échec de la fusion gendarmerie de proximité – police neuchâteloise. L'échec est constaté par le fait que nous avons dû réintroduire un gendarme, réintroduire un système de proximité.

Quand le Conseil général, fin 2014, a décidé de fusionner, la fusion intercommunale était dans l'air, mais personne ne pouvait prévoir l'avenir de Marin. Il est naturellement ni possible, ni souhaitable de revenir en arrière et chacun doit prendre ses responsabilités.

A mon avis, c'est le nouveau syndicat, qui englobe notre ancien syndicat, qui reprend ou démantèle, ou qui reprend et démantèle, ces structures et prend la lourde responsabilité de notre sécurité de proximité.

Je ne vois pas pour nous l'utilité de voter un arrêté qui nous donne une responsabilité de cette sécurité. Surtout et simplement de voter, parce qu'en démocratie on doit toujours pouvoir dire ou bien oui, ou bien non, ou bien s'abstenir. Dans le cas, on doit dire oui ou bien oui ! Cela heurte un peu ma fibre démocratique. Pour ma part, je refuse de m'exprimer à ce sujet.

Dans les comptes, sans vouloir y revenir, on dit que notre antenne est encore en fonction et qu'elle fonctionne parfaitement. D'autres bruits sont venus à mes oreilles pour me dire qu'on avait démantelé cette antenne et que l'on n'avait plus le matériel adéquat au niveau des véhicules. Alors, je serais heureux d'avoir quelques éclaircissements à ce sujet. Que va devenir l'antenne de Marin ? Je vous remercie. ».

Le président remercie Laurent Suter et donne la parole à **Manuel Carneiro Costa** (PSLT), pour le PSLT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers amis,

A Marin, nous avons 5 collègues avec celui de Wavre, 2 centres commerciaux, une centrale de distribution, un hôpital psychiatrique, 6 restaurants, un fitness, EM Microelectronic-Marin SA, l'Espace Perrier, le CIS, plusieurs entreprises aux Champs-Montants, etc. mais quasiment plus de pompiers, tout ceci grâce à la nouvelle loi sur la prévention contre les incendies et les éléments naturels, la LPDIENS, mais surtout grâce à un Grand Conseil qui ne réfléchit pas et à la Ville de Neuchâtel qui veut tout bouffer car il faut bien financer son gigantesque hangar.

Ainsi, les tâches de l'ECAP ont été modifiées de façon très importantes, en prévoyant une gouvernance unique pour les quatre régions du canton, ainsi qu'en organisant les régions sous forme de syndicat intercommunaux.

Cela va tellement si bien que, dégoûté, le commandant Frank Rossel a déposé les plaques et s'en est allé.

En effet, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013, cette nouvelle loi idiote, le syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois (SPVLN) a été créé par décision du Conseil général le 11 décembre 2014 ; la commune de La Tène a décidé bêtement d'adhérer au nouvel organisme.

Ainsi, le SPVLN a enregistré l'adhésion de toutes les communes concernées et il a démarré ses activités le 1^{er} janvier 2016, reprenant ainsi les tâches du service du feu du Bas-Lac qui, lui, était performant sous la conduite de l'ancien commandant Stoller. Pour rappel, les hommes du SFBL intervenaient pratiquement partout en 10 minutes alors qu'il faut minimum un quart d'heure pour venir depuis la Ville.

Le SFBL a ainsi terminé sa mission et a été dissous par arrêté du Conseil intercommunal du 26 octobre 2016. Profitons-en pour remercier cet organe pour l'accomplissement de toutes les missions au niveau de la commune et de tous les services rendus.

Mais alors ce qui est rigolo, c'est que l'on nous dit que cette prochaine aide va manquer lors des manifestations. A n'y plus rien comprendre !

On voit bien que dans cette salle, on vote parfois sans réfléchir aux conséquences éventuelles !

Mais il faut encore que les quatre communes du SFBL, Enges, Hauterive, Saint-Blaise et Marin approuvent.

Mais indépendamment de ça, vous vous imaginez la honte au niveau d'une commune comme la nôtre, sachant par exemple que notre camion Bedford est employé par les pompiers de EM Microelectronic-Marin SA qui, eux, interviennent sur les incendies, parce que chez nous il n'y a plus rien. C'est la honte suprême !

Non ! Vraiment, dans un village comme le nôtre, comprenant des risques absolument essentiels, on n'a quasiment plus de pompiers, le responsable de ceux qui restent étant actuellement notre brave chef cantonnier !

C'est à se demander si on ne devrait pas créer notre propre syndicat autonome.

Alors inutile de vous dire que lors de la séance de groupe de jeudi, il y a une semaine, le groupe socialiste a très mal vécu le rapport du Conseil communal et l'arrêté y relatif qu'il votera mal.

Juste encore un mot. Tout simplement « scandaleux », en espérant qu'il n'arrivera rien dans ce village. Merci. ».

Le président remercie Manuel Carneiro Costa et donne la parole à **Philippe Thorens** (ELT), pour l'ELT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

L'Entente de La Tène a également étudié, avec soucis, ce rapport et s'est posée pratiquement les mêmes questions qui ont été développées ici.

Nous aimerions avoir quelques certitudes au niveau de l'intervention.

Je répète que notre commune a elle-même un potentiel de dangers loin d'être négligeables, peut-être supérieurs que ceux qui existent en Ville de Neuchâtel.

Je prie instamment le Conseil communal de nous informer sur les bienfaits de cette dissolution et de cette création d'un nouveau syndicat. Merci. ».

Le président remercie Philippe Thorens et donne la parole à **Alain Fridez** (GCD-PLRT), pour le GCD.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance de préparation, le groupe PLR-PDC a abordé ce sujet, qui ne devrait, en fin de compte n'être qu'une formalité, compte tenu de l'adhésion de notre commune au syndicat intercommunal du Littoral neuchâtelois.

Et bien non, devant la situation actuelle, notre groupe s'interroge encore sur ce sujet, malgré tout ce qui a déjà été relevé et dit lors de deux Conseils généraux à fin 2014.

En effet, comme d'autres, je m'exprimais déjà au nom du groupe en septembre 2014 concernant l'adhésion à ce nouveau syndicat, avec maintes réticences et scepticisme, il est vrai.

Il a finalement été opté pour une évolution plus régionale dans un esprit de collaboration visant à rechercher des synergies multiples avec les communes du Littoral.

Deux ans et demi plus tard, la situation a certes évolué mais pas de manière à rassurer tout le monde, on vient de l'entendre, semble-t-il.

Notre SFBL, compétent, bien organisé, avec des sapeurs et officiers motivés, a été sacrifié sur l'hôtel de la soi-disant économicité. En effet, depuis Polfeu 2009, base du projet, bon nombre de nos soldats du feu ont quitté le navire, quelque peu démotivés par un horizon demeurant lointain et ma foi bien enfumé.

Aujourd'hui, le nouveau syndicat est en marche et des idées, des bonnes idées, liées tant à l'économie, à l'efficacité ou encore à la participation de chacun, qu'il soit volontaire ou professionnel, sont amenées sur la table.

Nous voulons un syndicat intercommunal qui tient compte d'une dimension sociale et humaine et qui vise à exploiter les compétences de chacun de nos sapeurs-pompiers afin de garder au sein de notre société une responsabilité collective qui doit être le garant de notre sécurité. Les pompiers volontaires doivent continuer à jouer un rôle de première ligne. Ils en ont les compétences, leur proximité en fait un atout majeur pour notre sécurité, tant au niveau du feu que dans la maîtrise des coûts.

Il y a effectivement donc lieu de reconstruire les modalités de notre sécurité incendie, conjointement avec les sapeurs-pompiers professionnels et nos sapeurs-pompiers volontaires, avec des missions qui correspondent à leur formation, qui est d'ailleurs excellente. Nous devons impérativement conserver les acquis de nos sapeurs-pompiers de milice. Ces femmes et ces hommes volontaires donnent pleinement d'eux-mêmes et leur engagement au service de la communauté fait partie de nos valeurs.

Évitons de tout professionnaliser, nous n'en avons pas les moyens. Trouvons le juste milieu et pour cela soutenons notre représentant au syndicat intercommunal. Battons-nous pour conserver un DPS ici dans le village de Marin, idéalement situé pour notre commune et celles alentours. Les risques, quoi qu'en dise l'ECAP, qui ne veut rien entendre, sourd à l'argumentation, chez nous, ces risques sont bien réels.

La dernière page se tourne ou plutôt une histoire se termine.

Que tous les membres du SFBL soient très chaleureusement remerciés pour tout ce qu'ils ont apporté à la communauté. Ils ont su éviter bien des catastrophes et apporter d'immenses soutiens à bon nombre de nos concitoyens et sautant du lit à des heures ou d'autres dorment à poings fermés, sacrifiant de multiples soirées et week-ends à la formation et aux exercices.

Un tout grand merci, les gars vous pouvez être fiers de vous !

Le groupe centre-droit acceptera donc malheureusement la dissolution du syndicat SFBL mais, vous l'aurez compris, certainement pas à l'unanimité. ».

Le président remercie Alain Fridez et donne la parole à **Heinz Hoffmann**.

« J'aimerais d'abord répondre à la question de Monsieur Suter. On a toujours pour l'instant notre caserne ici avec une section et un staff d'officiers. Donc, il y a encore des pompiers volontaires à Marin.

Deuxième chose, pour le matériel, c'est normal qu'il voyage maintenant entre casernes puisque syndicat et Littoral. Littoral égal matériel du Littoral. S'il faut un véhicule parce que tout à coup un autre véhicule est au garage, on vient en prendre un où il est conforme et en ordre.

Le syndicat va bientôt se pencher sur un départ DPS3 (DPS1, ce sont les Villes ; DPS2, Cortaillod pour l'Ouest). Chez nous, pour l'Est, c'est Le Landeron (et nous). On n'a donc plus qu'une petite porte : le DPS3. On doit débattre, au comité exécutif, mais je ne vous cache pas que ni les SIS, ni l'ECAP, sont pour garder beaucoup de DPS3.

Voilà où on en est maintenant. Le syndicat travaille et pour revenir à vos questions, si on ne voulait pas dissoudre ce SFBL, il ne fallait pas voter la dissolution en décembre 2014. Si on vote l'entrée au syndicat en 2014, que l'on accepte d'aller dans un syndicat, il faut pouvoir construire dans le futur, donc continuer le processus et dans ce processus, malheureusement, on doit dissoudre certains effectifs. Merci. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée par 30 voix contre une et 5 abstentions.

L'arrêté du Conseil général concernant la dissolution du syndicat intercommunal du Service du feu du Bas-Lac (SFBL) est accepté par 20 voix contre une et 12 abstentions.

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Heinz Hoffmann**.

« Merci pour le vote du futur syndicat. ».

Le président remercie Heinz Hoffmann et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

C'est encore un tout vieux pompier, toujours en exercice, qui s'exprime.

J'ai entendu l'ECAP qui ne veut pas entendre, j'ai entendu le Grand Conseil qui finalement prend de fausses décisions. J'assure que les sites sont vraiment à ce niveau-là.

Aujourd'hui, on a intégré notre défense au travers d'une nouvelle organisation alors qu'il y a certes des travers de coûts, on l'a tous remarqué mais pas forcément dans la même enveloppe budgétaire, mais je vous assure que l'on parle tout à fait de la même chose.

Ce qui m'inquiète, vu de l'intérieur, c'est plus la motivation des personnes à consacrer du temps pour son prochain, en toute abnégation, parce que si on se réfère à la dernière campagne de recrutement, sur le Littoral, on n'est pas à une dizaine de nouveaux recrutés. Cela est inquiétant et cela m'inquiète vraiment plus que finalement les travers financiers où l'on trouvera certainement une solution une fois ou l'autre.

Cela me fait dire qu'au niveau du syndicat, ainsi renforcé, on a peut-être aussi d'autres outils qui vont nous permettre de recruter de nouvelles personnes, je le souhaite vraiment. Au-delà des personnes qui ont été peut-être un peu démotivées, parce qu'il n'y avait pas une vision sur le long terme très claire, il y a aussi la problématique du recrutement et là il faudra que l'on se pose les bonnes questions parce qu'on arrivera au final à une équipe de sapeurs-pompiers qui ne sera plus si volontaire que ça et avec des coûts qui ne seront plus maîtrisables.

J'invite chacun d'entre vous de faire le tour de vos connaissances, à gauche ou à droite, des jeunes qui pourraient être motivés pour assurer une tâche extrêmement noble, même si c'est un pompier motivé qui ne le sera peut-être bientôt plus. Merci. ».

Le président : « J'ai aussi été membre de la commission de police du feu et c'est vrai que l'on se rendait tous compte de ce passage à un nouveau syndicat de sapeurs-pompiers. A un certain moment, le Conseil communal a fait son travail et a demandé que le départ reste à Marin, avec des machines et des personnes volontaires. ».

10. Motions et propositions

Aucune.

11. Interpellations et questions

Aucune.

12. Lettres et pétitions

Aucune.

13. a) Communications du Conseil communal

Le président donne la parole à **Martin Eugster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Comme vous avez pu le lire dans la planification des investissements, le Conseil communal prévoit de refaire la route de Wavre. Pour ceci, nous avons pris quelqu'un, c'est-à-dire que nous avons mandaté un ingénieur et nous avons pris langue avec les paysans concernés et demain vous verrez la mise à l'enquête de cette route, ceci pour garantir un certain rythme de travail pour terminer cette route avant l'automne. Il est clair que les crédits ne sont pas encore votés et les rapports ne sont pas terminés, mais nous ne voulons pas perdre trop de temps pour un projet qui vous sera soumis bientôt. Merci. ».

Le président remercie Marin Eugster et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Une information sous forme d'un petit rappel. Sauf erreur de ma part, vous avez dû recevoir, il y a quelque temps, une invitation, suite au renouvellement des Autorités, de la part de la commune mais venant de la part du syndicat de la Châtellenie, s'agissant d'une visite organisée pour se rendre compte de l'importance des infrastructures de la station d'épuration.

Ces visites sont prévues les samedis 18 mars et/ou 22 avril à 9h30.

Le retour d'inscription est prévu le 28 février. Il faut reconnaître que l'on n'a pas eu forcément d'inscriptions, alors, pour celles et ceux qui seraient intéressés à participer à cette visite, c'est volontiers que vous êtes invités à vous adresser à Madame Nussbaum pour qu'elle puisse prendre note de votre intérêt et le transmettre ensuite au syndicat.

Je vous rappelle les deux dates : samedi 18 mars à 9h30 et/ou samedi 22 avril à 9h30, parce qu'il y a certainement une de ces deux dates qui devrait correspondre à vos disponibilités. Allez-y, je vous y encourage. Merci. ».

Le président remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Yannick Butin**.

« Je voudrais juste demander aux membres de la commission réglementaire de bien vouloir venir me voir après la séance pour fixer une date de la constitution de la commission afin de pouvoir la faire siéger. Encore merci de m'approcher après la séance du Conseil général. ».

b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

14. Divers

Le président donne la parole à **Philippe Thorens** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Nous avons été, avec intérêt, formés sur Echotène, quelque chose qui est fort utile pour diminuer le papier, mais il y a quand même qui ne fonctionne pas : la liaison Wi-Fi à l'Espace Perrier. J'ai essayé de me connecter ce soir et c'est presque le Tour de France... J'aimerais dorénavant, pour que l'on ne soit pas obligé de travailler qu'avec du papier, demander à ce que cette liaison soit améliorée. Merci. ».

Le président : « Je pense que l'on va faire en sorte pour que cela soit fait. Peut-être que les jeunes qui sont là pourront vous expliquer (?).

J'aimerais juste encore vous dire que les élections cantonales se dérouleront le 2 avril. Vous avez certainement vu, comme tout le monde, les affiches. Je vous demande donc de vous engager pour que la démocratie fonctionne. On a pas mal de candidats de notre commune qui font partie des groupements politiques qui se présentent et je souhaite à toutes et à tous bonne chance pour cette élection.

Arrivant au terme de cette séance, je tiens à mon tour à remercier les membres du Conseil général pour leur engagement et leur dévouement aussi bien lors des séances que dans le cadre des commissions, le Conseil communal pour la conduite exécutive de la commune, le personnel communal pour tout le travail effectué, souvent dans l'ombre, pour le bien de la communauté, la presse et le public pour leur intérêt lors de nos séances.

A toutes et à tous, je vous souhaite une bonne soirée.

Il est 22h03 et je lève la séance. Merci. ».

- Applaudissements -

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

B. Bajrami

B. Gomes